

Subvention exceptionnelle au COP section basket-ball

Le rapporteur,

☛ rappelle que l'équipe masculine de basket-ball entame sa troisième année en Nationale 3. Afin d'accompagner le financement de cette équipe, une subvention exceptionnelle de la commune est sollicitée.

Considérant les avis favorables émis par la commission « sports », lors de sa réunion du 24 juin 2014 et par la commission des « finances » lors de sa réunion du 10 septembre 2014 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

le versement d'une subvention complémentaire et exceptionnelle d'un montant de 5 000 €, au COP général ;

AUTORISE :

le Maire à signer l'ensemble des pièces se rapportant à cette affaire.

VOTE : Ne prend pas part au vote : Jean-Christian SAUCET ; Unanimité